



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Sciences agronomiques

Haute École de la Province de Liège  
(HEPL)

Benoît VAN DER REST  
Virginie BOULANGER  
Hugo VEEKMAN

7 juin 2022.

## Table des matières

Sciences agronomiques : Haute École de la Province de Liège.....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale .....	6
Critère A .....	7
Critère B .....	9
Critère C .....	13
Conclusion .....	15

# Sciences agronomiques : Haute École de la Province de Liège

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du cursus « Sciences agronomiques ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu sur le site de La Reid, le 29 octobre 2021. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Sciences agronomiques, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2015-2016, ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Virginie Boulanger, experte en gestion de la qualité
- Benoît van der Rest, expert pair
- Hugo Veekman, expert étudiant

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

## Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) résulte de la fusion en 2007 de trois hautes écoles (la Haute École Rennequin Sualem, la Haute École Léon-Éli Troclet et la Haute École André Vésale). Elle relève du réseau officiel organisé et subventionné par la Province de Liège.

Son pouvoir organisateur est la Province de Liège.

La Haute École comporte sept départements (agronomique, économique et juridique, de la santé, psychologique et de l'éducation, sociale et communication, de la motricité et technique) et dispense 57 formations de type court ou long et 13 spécialisations. Ces dernières sont réparties, selon le département, sur onze implantations.

Le Département de Sciences agronomique occupe, depuis septembre 2016, le campus agronomique de La Reid. Quatre orientations sont organisées pour le bachelier en Agronomie:

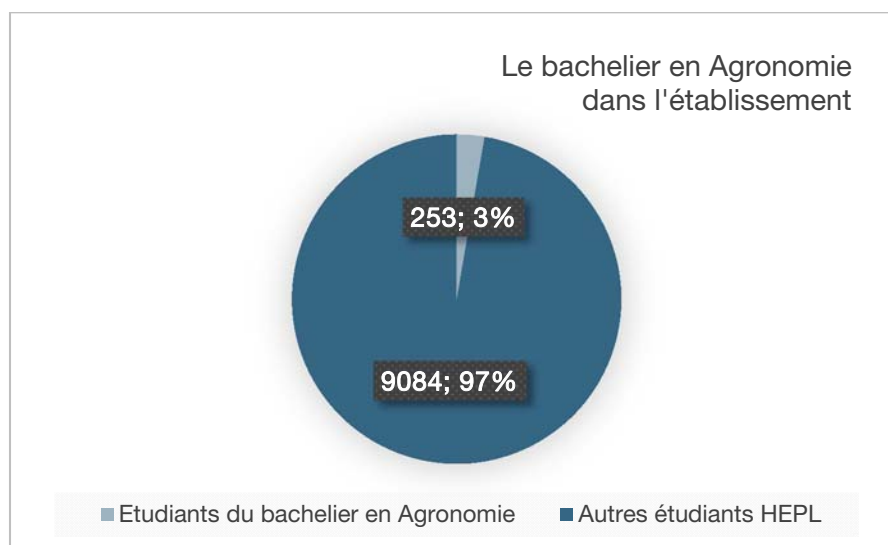
Agro-industries et biotechnologies ;

Environnement ;

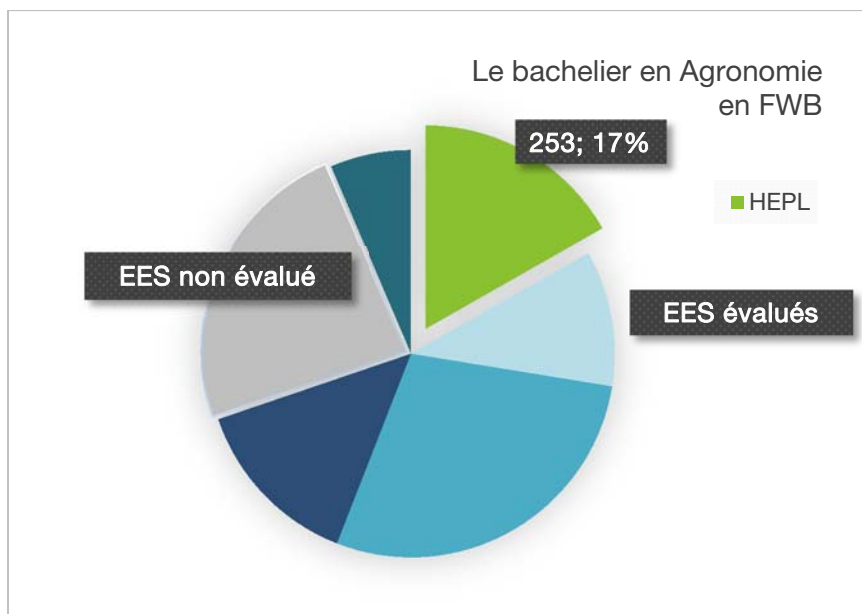
Forêt et nature ;

Techniques et gestion agricoles.

Pour l'année de référence 2019-2020, les étudiants du bachelier en Agronomie représentaient 3 % de la population étudiante de l'établissement<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Source : base de données SATURN, année de référence 2019-2020. Le graphique n°2 fait la distinction entre le(s) établissement(s) dispensé(s) d'évaluation dans le cadre de la phase pilote de l'AEQES (en gris) et les établissements évalués en 2021-2022.



## Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation initiale conduite en 2016, la catégorie Agronomie de la Haute École de la Province de Liège est devenue le département Sciences agronomiques suite au décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles. Ce changement de la catégorie vers le département n'a pas entraîné de modifications de son périmètre, le choix de l'établissement ayant été de rester plutôt sur des départements reflétant fidèlement les dénominations et périmètres des anciennes catégories.

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) a connu un changement de direction-présidence en 2019. Le département Sciences agronomiques garde la même direction qu'en 2016. Au niveau de la qualité, la Haute École s'appuie toujours sur un coordinateur institutionnel et les actions sont relayées localement au sein du département via une coordonnatrice qualité présente sur le site de La Reid. Tout comme le responsable des relations internationales et des stages, cette fonction de coordination qualité du département fait l'objet d'une réduction de charge pour l'exercice de cette mission transversale. Le comité des experts y voit la preuve d'une assez grande continuité et stabilité au niveau de l'organisation de la Haute École et du département concerné par la présente évaluation.

Le changement le plus notable survenu au niveau du département de Sciences agronomiques réside dans le déménagement de l'ensemble de la formation dans de nouveaux locaux, au sein du campus agronomique de la Reid, en septembre 2016. Ce déménagement, qui a entraîné le recrutement d'un ouvrier, a permis de rapprocher le département de la structure d'enseignement secondaire présente sur le site (l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid) et d'affecter les anciens locaux à des logements étudiants, notamment pour les jeunes filles.

Le décret Paysage de 2013 a entraîné des modifications dans la structure du programme avec la formation de nouveaux blocs d'UE et redéfinition des pré-requis et de co-requis. La déclinaison individuelle des programmes annuels de l'étudiant (PAE) a induit un léger allongement de la durée des scolarités et donc une baisse temporaire des flux de diplômés en 2017 et 2018. Toutefois cette baisse est restée conjoncturelle, le nombre d'inscrits en Bachelier en Agronomie restant stable sur l'ensemble de la période 2016-2021.

Enfin, comme tout le pays, la Haute École a dû faire face aux effets de la crise sanitaire qui a induit une baisse de la mobilité étudiante, une utilisation accrue de l'enseignement à distance (*via* Teams notamment) et une augmentation des procédures réalisées à distance.

## Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

À l'issue de sa visite et de l'examen du dossier d'avancement réalisé pour le cursus du département de Sciences agronomiques de la HEPL, le comité d'expert tient à saluer les différents dispositifs d'amélioration continue déployés sur le site de La Reid.

## CONSTATS ET ANALYSES

1. La prise en compte de la démarche qualité est assurée par les interventions conjointes d'un coordinateur qualité au niveau de la HEPL et de la pérennisation d'une charge de coordonnateur qualité (correspondant à 2/10e d'une charge horaire de maître-assistant) au niveau du département. La coordination de la qualité entre la HEPL et le département est assurée par des réunions mensuelles entre coordinateur et coordonnatrice. Ce double engagement garantit une démarche durable et fluide tout au long de la vie de l'établissement et constitue un point fort du programme.
2. Plusieurs outils et actions (enquêtes et SWOT réguliers, réunions, fiches d'actions) permettent de décliner la qualité au niveau du département. Le référentiel d'évaluation initiale en cinq critères de l'AEQES est d'ailleurs toujours utilisé par la direction et par les coordinateur/coordonnatrice qualité. Le plan stratégique de la Haute École est décliné en plan d'action pour le département et est suivi de façon régulière.
3. Une pierre angulaire de la démarche d'amélioration continue est le recours systématique à des fiches actions pour établir et suivre le plan d'action. Ce processus s'avère efficace, transformant et partagé par la direction, le personnel qualité et les enseignants qui ont l'occasion de travailler en équipe (via des attributions de responsabilité de suivi de fiches actions) ; il constitue donc un point fort de la démarche qualité. Au-delà du gain opérationnel qu'il procure, cet outil s'avère précieux pour hiérarchiser ou prioriser les actions et les replacer aussi dans le cadre du plan stratégique de l'HEPL.
4. Un autre point fort constaté réside dans la capacité à impliquer toutes les parties prenantes dans l'amélioration continue. Les interlocuteurs du monde professionnel sont consultés régulièrement par rapport à la pertinence du programme et les équipes pédagogiques n'hésitent pas à aborder collectivement les évolutions du programme ou des pratiques. Quant aux étudiants, en cohérence avec les recommandations de l'évaluation initiale, ils sont associés à l'amélioration continue à la fois grâce au dialogue constant avec la direction de département, mais aussi par une représentation tant au sein du département qu'au sein du Conseil des étudiants de la HEPL.
5. Que ce soit pour le suivi de l'amélioration continue ou pour la communication entre l'administration, les enseignants et les étudiants, la HEPL utilise actuellement deux canaux principaux : l'école virtuelle (incluant un espace Moodle dédié aux activités pédagogiques) et une plate-forme Microsoft Teams. La direction, les instances de gouvernance, l'équipe de qualité et les collectifs d'enseignants ont le souci de publier

régulièrement les PV suite aux réunions, les fiches de suivi des actions ou encore les résultats des enquêtes menées auprès des parties prenantes. La traçabilité qui en résulte est perçue comme un point fort par le comité. Toutefois, les différents entretiens ont aussi fait apparaître un éparpillement engendré par la multiplicité des canaux d'information mobilisés. Par exemple, les PV du collège de direction sont publiés jusqu'en 2012 sur l'école virtuelle avant de changer de localisation. Par ailleurs, tous les enseignants n'utilisent pas les mêmes espaces de dépôt des ressources. Les étudiants se sentent insuffisamment formés à Office 365 pour pleinement utiliser la plate-forme Teams. Cette situation dérive de l'historique de déploiement de ces plates-formes et de leur rôle qui s'est accru lors la crise sanitaire (ressources pédagogiques propres à Moodle, utilisation de Teams pour l'enseignement à distance), mais elle appelle des actions correctives.

## RECOMMANDATIONS

1. Le comité d'expert recommande de mettre en place une réflexion sur la rationalisation des plates-formes et canaux de communication. Avant d'être traduite en plan d'action, une telle réflexion devra mobiliser à la fois la HEPL, les services d'appui sur le numérique, mais aussi les enseignants en charge de l'accompagnement des étudiants (en lien avec le constat 5).
2. Afin d'aider les étudiants à mieux utiliser Office 365, il serait intéressant de les former davantage à son utilisation au-delà des applications Word, Excel et Powerpoint (en lien avec le constat 5).



## Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

### CONSTAT ET ANALYSE

Le cursus du bachelier en Agronomie constitue la mission principale du département Agronomie de la HEPL. Ce cursus est décliné en quatre orientations (Agro-industries et biotechnologies, Environnement, Forêt et nature et Techniques et gestion agricoles). Les évolutions du cursus ont été impulsées par la mise en place du décret Paysage et par la démarche d'amélioration continue impulsée par la direction.

#### **Pertinence du programme d'études**

1. Au niveau de la prise en compte des parties prenantes externes, la démarche d'amélioration continue s'appuie sur un important travail d'enquête qui a été réalisé auprès des maîtres de stages et des entreprises partenaires (cf. critère A). Une journée « ma section, mon avenir » organisée en première année de bachelier permet aux étudiants de rencontrer différents anciens étudiants et de se familiariser aux différents métiers liés au programme d'étude suivi. Cette formalisation des liens avec le monde professionnel constitue bien une réponse aux recommandations de l'évaluation précédente.
2. L'opportunité d'articuler le programme de bachelier avec une formation complémentaire (de type certificat ou master) en Agronomie organisée sur le campus est en cours d'étude (il s'agissait aussi d'une recommandation formulée lors de l'évaluation précédente). Le comité d'experts constate qu'à ce jour, même si les étudiants sont au courant de leur existence, les passerelles vers des programmes de master sont peu utilisées. Les étudiants ont plutôt envie de s'insérer rapidement dans le monde du travail ou n'envisageraient une poursuite en master que si le programme était implémenté sur l'HEPL, la contrainte de rajouter une passerelle et l'incertitude quant à la capacité à avoir les pré-requis étant des freins importants.
3. La réflexion sur la diversification de l'offre d'enseignement porte aussi sur la mise en place de nouveaux enseignements dans des domaines d'actualité (certificat de design en permaculture depuis 2016-2017, option viticulture à partir de septembre 2022, agroécologie), ce qui constitue un point fort et un premier pas intéressant vers l'enrichissement des parcours. D'une part cela répond à des enjeux émergents, et, d'autre part, cela donne aux étudiants le sentiment d'être mieux armés pour aborder ces notions grâce à l'obtention d'une attestation ou d'un diplôme spécifique. De nouvelles activités d'apprentissage sont régulièrement proposées dans les différentes orientations du programme de bachelier en Agronomie et augmentent la pertinence et la cohérence de ces programmes.
4. Dans un souci d'attractivité, le département porte aussi une attention particulière aux intitulés d'UE et des activités d'apprentissage qui ont pu être changées. Une réflexion sur les dénominations des orientations a aussi été suggérée par le département et est

actuellement à l'étude au sein de la Commission agronomique de la Fédération Wallonie Bruxelles.

5. La mobilité étudiante reste encore un aspect peu développé au sein du département de Sciences agronomiques. Un dispositif récent de réunions avec un enseignant relais et la disponibilité des documents liés à la mobilité sur Moodle a été mis en place, mais le comité constate aussi une frilosité de la part des étudiants. Ceux-ci ont le sentiment de ne pas être suffisamment encouragés dans des projets de mobilité, notamment parce que cela complique leur suivi pédagogique. Au niveau de la mobilité entrante, la localisation excentrée du campus et son accessibilité en transports en commun est évidemment un frein systémique. L'accompagnement des étudiants vers des projets de mobilité pourrait être renforcé.

### **Cohérence interne du programme d'études**

6. Comme déjà mentionné, la dynamique d'évolution des enseignements est très perceptible. En cohérence avec le plan d'action et les recommandations de l'évaluation initiale, un effort important a été consenti pour la préparation des stages et le suivi des travaux de fin d'études (TFE).
7. Suite aux recommandations du précédent comité d'expert, des efforts ont aussi été réalisés pour introduire davantage d'évaluations intégrées, même si ce dispositif se heurte à la personnalisation des cursus étudiants via les PAE (programmes annuels de l'étudiant). Le comité a apprécié aussi l'existence de séances de feedbacks collectifs à l'issue de certaines évaluations. Ces séances sont utiles dans la progression des apprentissages de l'étudiant et limitent aussi la frustration ou l'incompréhension chez les étudiants en difficulté.
8. La sensibilisation aux Soft skills est actuellement réalisée via un auto-positionnement des étudiants par la plateforme On Stage. Ce dispositif, utilisé depuis 2018, n'est que partiellement intégré par les étudiants et est peu intégré par les enseignants, ce qui limite énormément sa portée et sa mobilisation lors du stage et du TFE.
9. Malgré la dynamique d'amélioration continue, le comité a identifié quelques points d'alerte concernant la qualité de certains enseignements. Dans certaines orientations, le contenu de certains cours est toujours perçu comme manquant d'actualisation.
10. L'apprentissage de l'anglais pose encore problème. La recommandation de renforcer l'anglais technique, émise lors de l'évaluation de 2015-2016, n'a pas été adoptée. Malgré le besoin de consolider les bases grammaticales, son enseignement reste perçu comme trop scolaire.
11. Enfin, la dynamique d'amélioration continue est portée par l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) qui a pris de l'ampleur depuis la dernière évaluation. Ce dispositif est essentiel et s'appuie sur un processus systématisé. Un point fort est la construction d'une trame obligatoire commune à tous les enseignements qui peut être personnalisée par implémentation de questions supplémentaires par l'enseignant. La prise en main de ces EEE par les étudiants suscite encore quelques questions : il a été rapporté que certains étudiants utiliseraient l'espace réservé aux commentaires comme un exutoire, le questionnaire Forms n'est pas toujours simple à remplir et, enfin, les questions de savoir quand le remplir (avant ou après l'évaluation du cours) et comment dégager du temps pour accroître le taux de réponse ont fait l'objet de débat.

### **Efficacité et équité du programme d'études**

12. Depuis septembre 2016, la HEPL dispose d'un nouveau campus agronomique à côté des bâtiments d'enseignement secondaire. Ce nouveau lieu constitue un atout précieux pour la vie du département et le comité a constaté que l'ensemble du personnel et des usagers s'était pleinement approprié ce nouveau lieu, ce qui est un point fort et répond parfaitement à la recommandation formulée lors de la précédente évaluation.
13. De façon générale, les moyens et le matériel sont aussi satisfaisants pour les missions d'enseignement. Seules l'utilisation de la bibliothèque et la mise à disposition de salles d'études posent encore question. Les étudiants déplorent des plages d'ouverture de la bibliothèque trop courtes et pas toujours bien communiqués. En dehors des périodes de blocus, la disponibilité de salles d'études semble trop limitée.
14. L'accessibilité du campus reste encore un défi, les navettes étant parfois surchargées le matin et les dispositifs de covoiturage pas encore utilisés massivement par les étudiants.
15. Le dossier d'avancement (DA) fait aussi apparaître une certaine tension au niveau des ressources humaines. En effet, le département a connu plusieurs départs à la retraite d'enseignants (six au total) sans remplacement systématique, ce qui s'est traduit par des augmentations de charge des maîtres- assistants et aussi un agrandissement des groupes de travaux pratiques. Malgré cette réalité, le nombre d'étudiants par maître-assistant n'est que de 22,7 en 2021-2022. Par ailleurs, les enseignants rencontrés ne semblent pas ressentir cette tension, ce qui traduit aussi l'agilité de la gouvernance et des enseignants à affronter cette situation. Toutefois, il convient de rester vigilant si la charge de travail devait augmenter suite à l'ouverture de formations ou à la généralisation du mentorat.
16. Un nouveau dispositif visant à renforcer l'accompagnement des étudiants dans leurs études vient d'être lancé : le mentorat. Pour l'instant ce système est expérimenté sur la base du volontariat, sur un nombre limité de volontaires (tant côté étudiant qu'enseignant). S'il devait être généralisé, il faudra veiller à garantir l'engagement des étudiants et des enseignants dans le processus, notamment en valorisant ce travail et en veillant à ce qu'il n'épuise pas les équipes enseignantes.
17. En matière d'accompagnement, le service d'aide à la réussite semble connu des étudiants et utilisé.
18. Le taux d'échec en première année est assez élevé, mais les enseignants en ont conscience et n'hésitent pas à proposer différentes formes d'accompagnement comme des feedbacks collectifs ou des incitations vers le mentorat.

## RECOMMANDATIONS

Sur le critère B, le comité d'experts a souhaité formuler sept recommandations.

1. Il serait pertinent d'amplifier l'accompagnement des étudiants vers des projets de mobilité, soit par une meilleure prise en compte de l'expérience et des compétences acquises à l'extérieur, soit par une implication d'autres enseignants, éventuellement les enseignants de langues vivantes (en lien avec le constat 5).
2. Le comité recommande que les enseignants s'emparent plus largement de la thématique des soft skills (éventuellement en redéfinissant cette notion) que ce soit

dans le suivi des stages, des TFE ou dans le mentorat si celui-ci devait se généraliser (en lien avec le constat 8).

3. Afin d'alerter le département sur la persistance d'enseignements dont les contenus ne seraient plus d'actualité (cf. constat 9), le comité recommande d'utiliser les EEE pour poser un diagnostic initial précis, en prévoyant notamment un point sur le caractère actualisé du cours, et de faire un bilan auprès des enseignants concernés. Il serait pertinent par la suite d'avoir recours à des intervenants extérieurs ou d'effectuer des visites en lien avec ces domaines.
4. Il paraît nécessaire d'intégrer l'apprentissage de l'anglais dans un projet pédagogique novateur, qui pourrait être plus intégratif ou en lien avec l'ouverture vers l'international ou l'interculturalité (en lien avec le constat 10).
5. Dans un but de faciliter les retours étudiants pour l'évaluation des enseignements (EEE), le comité propose de libérer du temps de cours pour remplir les questionnaires et de les faire remplir en salle informatique s'il s'agit de formulaires en ligne (en lien avec le constat 11).
6. Le comité recommande à la direction de réfléchir à un projet transformant pour la bibliothèque, qui pourrait voir ses fonctions évoluer (en lien avec le constat 13), en y intégrant éventuellement une salle d'étude.
7. L'accessibilité du campus restant un défi au vu de sa localisation et des transports en commun, il serait intéressant de favoriser et promouvoir davantage le covoiturage auprès des étudiants (en lien avec le constat 14).

## Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

### CONSTATS ET ANALYSE

1. En conclusion de cette évaluation continue du cursus de bachelier en Agronomie de l'HEPL, le comité a été frappé par le caractère « fluide » de la démarche d'amélioration continue. Cette démarche est utilisée de façon systématique et indépendante des périodes d'autoévaluation induites par le calendrier des évaluations AEQES, elle constitue donc un point fort de la culture qualité.
2. Comme souligné plus haut dans le document, cette démarche inclut la participation de toutes les parties prenantes ; les parties prenantes internes (étudiants, enseignants) ayant bien conscience que cette démarche est à l'origine d'actions concrètes d'amélioration grâce aux feedbacks réguliers sur les actions accomplies et à mettre en œuvre.
3. Par ailleurs, l'entité s'est emparée des évaluations successives comme un outil de management qui permet de se concentrer sur une vision partagée.
4. Malgré cette large implication des acteurs, on constate que la démarche qualité est inégalement perçue selon les interlocuteurs rencontrés. Les étudiants perçoivent le dialogue et la réalité de certaines actions correctrices, mais sont peu conscients de la démarche en tant que telle, ce qui peut aussi s'expliquer par la grande disponibilité et l'écoute dont font preuve la directrice du département, les relais qualité et les équipes enseignantes. Les enseignants identifient bien les acteurs du système qualité (sur site et à la HEPL), ont le sentiment d'être sollicités, mais au-delà des fiches actions qu'ils maîtrisent, ils manifestent un niveau de connaissance variable des outils utilisés, que ce soit les différents indicateurs utilisés au niveau de l'HEPL ou le référentiel initial de l'AEQES. Cette situation s'est par exemple illustrée lors de la rédaction du dossier d'avancement : les étudiants et les enseignants ont participé aux réunions et enquêtes préparatoires et la rédaction a été menée par la direction, le coordinateur et la coordonnatrice qualité, sur la base des apports de chaque partie prenante. Son ébauche a cependant été partagée aux enseignants et leurs commentaires intégrés à la version finale.

### RECOMMANDATIONS

Sur le critère C, le comité d'experts a formulé deux recommandations complémentaires pour enrichir cette appropriation du système qualité. Il félicite tous les acteurs pour leur implication dans cette culture d'amélioration continue.

1. Le comité recommande de formaliser un retour sur le process d'autoévaluation pour tous les acteurs étudiants et enseignants impliqués dans la préparation de l'autoévaluation (en lien avec le constat 4)
2. Le comité recommande également d'utiliser plus fréquemment le ou les référentiels utilisés (en particulier le référentiel initial de l'AEQES) lors de certaines réunions avec les enseignants, notamment lorsqu'il s'agit d'élaborer les analyses SWOT (toujours en lien avec le constat 4), et ce afin de favoriser l'appropriation de ces outils, déjà disponibles par ailleurs pour tous sur la plateforme Teams, par les enseignants.

## Conclusion

Le département Sciences agronomiques de la Haute École de la Province de Liège évolue dans un environnement protégé et stabilisé, qui repose à la fois sur la qualité, le dynamisme de sa direction en interne et sur la fluidité et la fiabilité de ses liens avec les services centraux et les structures transversales de la Haute École. Cette stabilité permet à l'établissement d'appréhender les transformations sereinement, qu'il s'agisse des changements de locaux, des modifications du programme suite aux différentes modifications amenées par le décret Paysage, des départs à la retraite de personnels et plus récemment de la crise sanitaire liée au COVID-19.

L'amélioration continue des programmes d'enseignement repose à la fois sur un engagement fort de la direction pour faire évoluer ce qui ne va pas, une bonne articulation du travail des cellules qualité à la fois sur la Haute École et sur le campus de La Reid et l'implication des équipes enseignantes, ce qui se concrétise par de nombreux plans d'action partagés par les différents acteurs du département Sciences agronomiques.

La plupart des recommandations émises par le comité d'expert lors de l'évaluation de 2016 ont été considérées. Généralement elles ont donné lieu à des actions correctives. Dans le cas contraire, le non-suivi de la recommandation a été argumenté. Le présent comité s'étant permis d'émettre de nouvelles recommandations dans le présent rapport lorsqu'il a identifié une marge d'amélioration.

En guise de synthèse finale, le présent comité a souhaité reprendre la matrice SWOT rédigée lors de la précédente évaluation en 2016 et commenter les changements qu'il a perçus.

Lors de sa visite de 2016, le comité avait identifié 4 points forts<sup>3</sup> :

Aux yeux du comité d'évaluation continue, tous les points forts identifiés en 2016 demeurent d'actualité et représentent toujours des atouts pour l'établissement.

Lors de sa visite de 2016, le comité avait identifié six points d'amélioration :

- Une directrice trop sollicitée et donc trop impliquée avec un risque pour la pérennité des dispositifs
- Le manque de lisibilité du positionnement du coordinateur qualité au sein de la gouvernance
- Un enseignement des langues vivantes étrangères largement perfectible
- Des méthodes pédagogiques (enseignements et évaluation) encore assez traditionnelles
- Le manque de participation du monde professionnel dans les instances de réflexion et de gouvernance
- L'évaluation des enseignements par les étudiants qui reste à développer pour en faire un outil de démarche qualité pertinent

Suite à la visite d'évaluation continue, le comité d'expert a constaté que la directrice joue toujours un rôle central, mais la gouvernance de façon globale a gagné en maturité, notamment au niveau de l'articulation entre les instances et services transversaux de la HEPL, la direction du département et l'équipe qualité. Cela se traduit par une organisation de la qualité plus lisible et fluide qui englobe mieux les parties prenantes externes. Malgré une dynamique d'amélioration continue aux niveaux des enseignements, certains enseignements sont encore perfectibles. Enfin le comité reconnaît l'effort consenti et les initiatives pour

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le rapport d'évaluation initiale de la HEPL (p.13), disponible ici : [Rapport HEPL](#)

implémenter des évaluations des enseignements par les étudiants, mais le dispositif doit encore être amélioré, la participation et son intégration dans la culture qualité de l'établissement sont encore des défis à relever.

Lors de sa visite de 2016, le comité avait identifié deux opportunités.

- Le décret Paysage et les évolutions qu'il entraîne pour la définition des acquis d'apprentissage visés (AAV) et l'évaluation de leurs atteintes
- Le nouveau campus de la catégorie, qui va permettre de donner plus de dynamisme aux évolutions engagées (laboratoires notamment)

Le comité d'évaluation continue a constaté que le nouveau bâtiment faisait l'unanimité. Ce nouvel outil a été parfaitement intégré. Le comité constate aussi que les évolutions législatives, telles que le décret Paysage, sont effectivement appréhendées comme des opportunités d'amélioration continue, même s'il faut rester vigilant quant à l'épuisement des équipes pédagogiques.

Enfin, deux risques avaient été pointés en 2016 :

- La perte d'identité relative au déménagement sur le nouveau campus
- Concurrence possible avec d'autres établissements agronomiques

Le premier risque est caduc, tant le département Sciences agronomique s'est bien approprié les nouveaux bâtiments. Le risque de concurrence entre établissements délivrant des diplômes en sciences agronomiques reste réel, mais la stabilité constatée au niveau des effectifs et la volonté de répondre à de nouveaux besoins des professionnels montrent que ce risque est pris en compte dans la démarche d'amélioration continue de l'établissement.



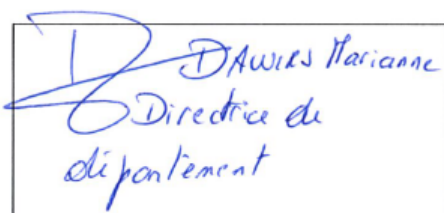
**Droit de réponse de l'établissement évalué**

Commentaire général éventuel :

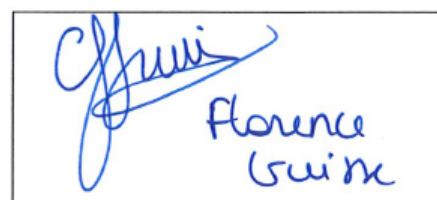
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique <sup>1</sup>	Point <sup>2</sup>	Observation de fond

Nom, fonction et signature de  
l'autorité académique dont  
dépend l'entité

  
DAWIERS Marianne  
Directrice de  
département

Nom et signature du  
coordonnateur de  
l'autoévaluation

  
Florence  
Guine

<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

<sup>2</sup> Mentionner le numéro précédant le paragraphe.